

# 1<sup>er</sup> Rapide de la Chandeleur

25 janvier 2026

Chambray-lès-Tours



## Règlement intérieur

### **Article 1 : Généralités**

Le 1<sup>er</sup> Rapide de la Chandeleur est organisé par le club Saint-Étienne Échecs, représenté par son président M. Joao Paulo PINTO, et se compose de deux tournois homologués pour le Classement Rapide Fide de février 2026

1. le Tournoi A, n°69475, Chambray-Chandeleur 1A (open)
2. le Tournoi B, n°69476, Chambray-Chandeleur 1B (joueurs < 1600 en Rapide)

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE (Chennai – Inde – 7/8 août 2022) et entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral à l'aide du programme Papi créé et mis à jour par M. Erick MOURET.

Sont appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs titulaires d'une licence FFE et qui ont réglé leurs droits d'inscription. Aucune prise de licence ne pourra être prise sur place.

### **Article 2 : Inscriptions / pointage**

L'ensemble du 1<sup>er</sup> Rapide de la Chandeleur est limité à 140 joueurs.

Une préinscription préalable informatique est obligatoire ; le règlement des droits d'inscription sera effectué sur place, dans la salle de jeu entre 8h45 et 9h30, heure de clôture du pointage. Les joueurs qui n'auront pas pointé à 9h30 seront appariés en ronde n°2.

Lorsque tous les joueurs pré-inscrits auront pointé et réglé leurs droits, des inscriptions complémentaires pourront éventuellement être acceptées, jusqu'à concurrence de 140 joueurs maximum pour l'ensemble du Rapide.

### **Article 3 : Arbitrage**

L'arbitre principal du 1<sup>er</sup> Rapide de la Chandeleur est Ollivier RIOLAND (AFO2 n° de licence C50001). Il pourra être assisté par un ou plusieurs secondants et d'un arbitre stagiaire.

### **Article 4 : Cadence de jeu, nombre et horaires des rondes**

La cadence est **de 15 min par joueur avec un incrément de 5 s par coup validé** pour toute la partie.

Le tournoi se joue en 7 rondes prévues à

- |           |           |           |           |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| (1) 10h   | (2) 11h00 | (3) 12h00 |           |
| (4) 13h30 | (5) 14h30 | (6) 15h30 | (7) 16h30 |

La lecture du palmarès est prévue à partir de 17h30

### **Article 5 : classement, départage des joueurs**

Le classement des joueurs est établi selon le nombre de points obtenus pendant le tournoi.

En cas d'égalité le système de départage sera dans l'ordre suivant :

- 1.Cumulatif
- 2.Buchholz tronqué
- 3.Performance

## **Article 6 : Rappel des règles du jeu (coups illégaux)**

L'article A.5 de l'Annexe A s'appliquera lors du tournoi.

Un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.

Un arbitre qui voit un coup illégal doit intervenir, sans attendre la demande du joueur.

L'arbitre signale le tombé du drapeau, s'il le constate.

### Exemples de coups illégaux :

- utiliser les 2 mains pour effectuer une prise, une promotion, le roque ;
- déplacer un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyer sur la pendule, sans avoir remplacé le pion par une nouvelle pièce ;
- prendre le roi de l'adversaire ;
- déclencher la pendule de l'adversaire sans jouer de coup ;
- jouer un coup en laissant son roi en échec ;

Le joueur commettant un premier coup illégal est pénalisé par l'adjonction de une minute de temps supplémentaire à son adversaire.

Le joueur commettant un second coup illégal perd immédiatement la partie, sauf si la position est telle que l'adversaire ne peut mater son roi par une suite de coups légaux.

## **Article 7 : Comportement des joueurs**

- Tout joueur qui ne s'est pas présenté à son échiquier 5 minutes après la lancement d'une ronde, perd sa partie par **Forfait** ;
- Les téléphones portables doivent demeurer éteints ; tout son émis par un téléphone entraîne la perte de la partie de son détenteur, s'il s'agit d'un joueur ; l'expulsion immédiate de la salle, s'il s'agit d'un spectateur ;
- Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre. Les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni n'intervenir d'aucune façon dans une partie ;
- Les spectateurs ne sont pas autorisés à interférer dans une partie. L'arbitre peut expulser les contrevenants de la salle de jeu ;
- Tout joueur qui a terminé sa partie devient spectateur.

## **Article 8 : Prix**

Tous les prix distribués sont sous forme de bons d'achat dans la boutique de notre partenaire *Plume et Pion*.

	Tournoi A	Tournoi B
1er	100 €	80 €
2e	80 €	60 €
3e	60 €	40 €
1ère féminine	40 €	20 €
1er jeune	40 €	20 €

## **Article 9 : Droit à l'image**

Toute personne, joueur ou spectateur, présente dans les salles du tournoi accepte d'être photographiée dans le cadre de photographies de groupes et concède son droit à l'image aux organisateurs qui s'engagent à n'en pas faire d'usage commercial.

Toutefois une personne qui ne voudrait pas apparaître sur les photographies sera bienvenue de se faire connaître à la table d'arbitrage ; son visage sera flouté sur les photos diffusées où elle pourrait apparaître.

Le président du club St-Étienne Échecs,  
Joao Paulo PINTO

L'arbitre principal du tournoi,  
Ollivier RIOLAND